

Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) Hypokhâgne et Khâgne

Option musique

Ce qu'il faut savoir pour choisir cette voie de formation après le baccalauréat

Les Classes Préparatoires Littéraires aux Grandes Écoles (CPGE) proposent une **formation de haut niveau dans le domaine des sciences humaines, sociales et artistiques**. Elles s'inscrivent dorénavant dans le cadre de l'**architecture européenne des diplômes** (LMD), notamment pour ce qui concerne les équivalences de Licence. Elles se sont ouvertes aux domaines artistiques dès 1982 (musique et arts plastiques). En 2003, trois nouveaux domaines sont venus enrichir l'offre existante (théâtre, cinéma et audiovisuel, histoire des arts).

Une formation en CPGE induit la mobilisation et le développement de **méthodes de travail rigoureuses** permettant l'acquisition de **solides connaissances dans les différents domaines des lettres, des sciences humaines et des arts** (français, philosophie, histoire, géographie, langues anciennes et vivantes, arts).

Après une **première année globalement indifférenciée**, l'étudiant oriente sa formation en seconde année en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et de son projet. Les arts et la musique prennent une place particulière dans cet ensemble, car ils peuvent être choisis à titre optionnel dès la première année d'étude en CPGE, puis éventuellement abandonnés en seconde année au profit d'une autre option.

Les CPGE préparent aux **concours d'entrée dans les Écoles Normales Supérieures** (Concours A/L de l'ENS Ulm ou concours littéraire de l'ENS Lyon Sciences Humaines) et aux **concours d'entrée des différentes écoles intégrées à la Banque d'Épreuves Littéraires** (BEL). Celle-ci permet dorénavant d'**élargir les débouchés** des classes préparatoires littéraires offrant à de nombreux candidats la possibilité d'intégrer des écoles ou formations variées avec lesquelles les ENS ont passé des conventions dans cette perspective (Cf. Annexes). La BEL se compose de cinq épreuves d'admissibilité. Quatre sont communes à toutes les écoles supérieures concernées et une reste spécifique à chaque école¹.

En ouvrant le champ de la formation dispensée en CPGE littéraire aux arts et à la culture, les enseignements artistiques proposés contribuent également à **élargir le spectre des débouchés envisageables**. Dans cet esprit, l'option musique s'adresse particulièrement aux étudiants souhaitant **poursuivre un parcours musical inscrit au cœur d'une formation générale de haut niveau**.

L'après ENS

La réussite aux concours des ENS puis le suivi des enseignements qui y sont dispensés débouchent *a minima* sur les métiers de la recherche et de l'enseignement. Lorsque cette réussite repose pour partie sur les épreuves correspondant à l'enseignement musical, les lauréats :

- Peuvent envisager de présenter dans les meilleures conditions le CAPES ou l'agrégation de leur choix (musique, lettres, sciences humaines, etc.) s'ils sont admis à l'ENS Ulm.
- Doivent présenter le CAPES éducation musicale et chant choral ou l'agrégation de musique s'ils sont admis à l'ENS LSH.

L'après écoles relevant de la BEL

Les étudiants en seconde année et suivant l'option musique peuvent présenter les concours des différentes écoles intégrées à la BEL. Accessibles par des procédures complémentaires et spécifiques, celles-ci ouvrent de nombreuses perspectives professionnelles :

- Métiers de l'information et de la communication (journalisme, attaché de presse, interprète-traducteur, chargé de projet multimédia, publicitaire, etc.) ;
- Métiers des ressources humaines (responsable de formation, directeur des ressources humaines, etc.),
- Métiers du marketing, de la vente et de la finance (directeur commercial, contrôleur de gestion, conseiller

¹Cette répartition ne prend pas en compte l'épreuve d'admissibilité de spécialité, notamment l'épreuve de musique.

- financier, gestionnaire d'entreprise, etc.) ;
- Métiers des affaires publiques (administration publique [ENA] d'état ou territoriale),
- Métiers de la culture (management de la culture et des médias, conservateur, patrimoine, archives, etc.).

L'après CPGE en Université

Au terme des années d'études en CPGE, le conseil de classe est en mesure de proposer aux étudiants qui le souhaitent une double équivalence pour intégrer directement le niveau L3 en université. Son acceptation par l'université permet aux étudiants de poursuivre des études dans le domaine des sciences humaines (musique, lettres, histoire, etc.)

Perspectives particulières ouvertes aux étudiants des CPGE ayant suivi l'enseignement musical optionnel

Le suivi de l'enseignement musical en CPGE enrichit et élargit les perspectives offertes par les classes préparatoires littéraires. C'est notamment le cas pour ce qui concerne :

- La recherche au sein du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou au sein des grands centres nationaux de recherche et création dans le domaine de la musique et du son (IRCAM, CIRM, GRAME, CIRM, GRM, MIM, etc.).
- La pratique musicale de haut niveau alliant haut niveau de technicité et solide culture générale : interprète, compositeur, chef de chœur ou d'orchestre, etc.
- Les secteurs de l'édition et de la critique d'art.
- Les domaines de la gestion culturelle (de l'organisation d'événements à la gestion des politiques publiques en ce domaine).

Dans tous les cas, face à un monde de l'art mouvant et en constante évolution, une formation en CPGE apporte la culture générale et artistique, les méthodes intellectuelles et la distance critique nécessaires à l'appréhension d'une société complexe, compétences seules à même de permettre la construction d'un parcours professionnel au plus près de ses envies, de ses atouts et de ses talents.

L'enseignement de la musique en CPGE

Le programme d'enseignement de la musique en CPGE se développe sur les deux années de formation.

- **Première année** : encore généraliste, elle propose une formation théorique et pratique basée sur des approches historiques, culturelles, esthétiques et l'apprentissage de méthodes de travail. Les contenus d'enseignement y sont structurés selon les entrées suivantes :
 - o Histoire de la musique, esthétique et culture musicale générale
 - o Musique et société
 - o L'œuvre et son langage
 - o L'œuvre, sa réalisation et son interprétation

(Cf. Annexes : programme de l'option musique en hypokhâgne)

- **Seconde année** : tirant parti des acquis de l'année précédente, elle est plus spécifiquement orientée vers la préparation des épreuves des concours des ENS et de la BEL.

Cette orientation se décline en enseignements spécifiques, certains répondant aux exigences de chaque concours :

- o Histoire de la musique et des arts
- o Esthétique
- o Analyse musicale,
- o Écriture musicale
- o Commentaire d'écoute (Ulm)
- o Culture générale et artistique (LSH)
- o Interprétation instrumentale ou vocale (LSH)
- o Pratique musicale collective

Durant les deux années de formation, des **artistes et professionnels de la musique sont invités à travailler avec**

les étudiants (master classes, conférences, ateliers, etc.). Des concerts et spectacles de différentes natures sont régulièrement proposés en lien avec le travail mené et permettent d'en rencontrer les acteurs (musiciens, metteurs en scène, directeur artistique, etc.). Ces diverses rencontres avec le monde professionnel des arts offrent également de nombreuses occasions de découvrir puis connaître les métiers de la musique, du spectacle et de la gestion de la culture.

Les épreuves de musique des concours.

Admissibilité

- Il s'agit d'une **dissertation portant sur l'une des deux questions d'histoire de la musique au programme limitatif** annuel renouvelé par moitié chaque année. Le travail demandé s'appuie sur l'analyse d'œuvres imposées par ce même programme et en illustrant les questions.

Admission

- **Épreuve d'écriture** : réalisation d'un court « chant donné » imposé par le sujet dans un style tonal classique et pour quatuor à cordes ; cette réalisation est ensuite l'objet d'un entretien avec le jury. Le niveau attendu est identique pour les épreuves des deux ENS.
- **Épreuve spécifique au concours de l'ENS Ulm : commentaire d'écoute d'une courte pièce enregistrée** ; sans programme, cette épreuve vise à évaluer la culture générale musicale du candidat, ses capacités de perception et d'analyse auditives, ses capacités à problématiser l'écoute d'une pièce musicale au regard de grandes questions dont elle peut témoigner. L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury.
- **Épreuve spécifique au concours de l'ENS Lyon : interprétation instrumentale ou vocale** suivie d'un entretien avec le jury ; il n'est pas ici demandé d'être un virtuose mais bien davantage un « bon musicien », témoignant d'une culture solide et d'un certain recul critique à l'égard de l'œuvre choisie et de l'interprétation qu'il présente au jury. L'entretien est alors particulièrement important².

Conditions de réussite en CPGE littéraire, option musique

La première condition requise pour qu'un élève de terminale envisage sereinement une scolarité en CPGE est certainement la **solidité de son profil scolaire en sciences humaines** dont témoigne son parcours au lycée puis ses résultats au baccalauréat.

Autre condition essentielle de sa réussite, la **qualité et l'équilibre de sa formation musicale préalable**. Elle doit allier une pratique musicale effective (vocale ou instrumentale) et diversifiée (esthétiques, formations, etc.) à des compétences et connaissances relatives aux techniques et cultures de la musique. Les chemins permettant de construire ce profil équilibré sont nombreux mais restent la plupart du temps adossés au suivi d'un cursus en conservatoire et au choix parallèle d'un enseignement musical au lycée (enseignement facultatif toutes séries générales et technologiques, enseignement de spécialité de série L).

Sur un plan plus personnel, l'importante charge de travail comme la perspective des concours exigent un certain **équilibre psychologique** permettant à l'étudiant de se prendre au jeu d'un travail certes soutenu mais aboutissant sans cesse à des découvertes passionnantes. A ce titre et pour tous ceux qui pratiquent cet art sous une forme ou une autre, le suivi d'une option musique en CPGE apparaît comme une précieuse respiration malgré la charge de travail supplémentaire qu'il induit. Car l'ensemble de la formation ainsi dispensée ne cesse de concilier enrichissement d'une passion personnelle et développement d'une culture générale dans une interaction perpétuelle dont l'un et l'autre sortent renforcés.

Les lycées proposant l'option musique en CPGE littéraire

Cinq pôles proposent à ce jour des classes préparatoires littéraires avec option musique :

- **Toulouse : lycées Pierre de Fermat (préparation à l'ENS Ulm et LSH) et Saint-Sernin (ENS LSH)**

²Les établissements accueillant des options musique en CPGE organisent au mieux les emplois du temps des étudiants afin de leur permettre de poursuivre dans de bonnes conditions l'étude de leur instrument, le plus souvent en conservatoire.

- **Nantes : Lycée La Perverie (ENS LSH)**
- **Paris : lycée Fénelon (ENS Ulm et LSH)**
- **Saint-Quentin : lycée Henri-Martin (ENS LSH)**
- **Savigny-sur-Orge : Lycée Jean-Baptiste Corot en partenariat avec l'Université d'Evry Val d'Essonne (ENS LSH)**

D'autres CPGE avec option musique sont actuellement en projet et appelées à voir le jour sous peu.

Chaque année, à l'occasion de portes ouvertes organisées dans chaque établissement, les étudiants peuvent rencontrer les professeurs en charge de ces classes et les étudiants en cours de scolarité. Pour l'année 2013, les dates prévues sont les suivantes :

- Lycées Pierre de Fermat et Saint-Sernin, Toulouse : samedi 26 janvier 2013, de 9h à 13h.
- Lycée La Perverie, Nantes : samedi 19 janvier et samedi 16 mars 2013, de 10h à 16h.
- Lycée Fénelon, Paris : samedi 9 février 2013, de 13h à 16h.
- Lycée Henri-Martin, Saint-Quentin : samedi 26 janvier 2013, de 9h à 16h.
- Lycée Corot, Savigny-sur-Orge : samedi 2 février 2013, de 14h à 17h ; Université Evry Val d'Essonne : samedi 23 février, de 10h à 17h.

Candidater en CPGE option musique

Au cours de l'année de Terminale, les lycéens intéressés par une CPGE littéraire avec option musique doivent présenter leur candidature dans le ou les lycées de leur choix grâce à la procédure APB (Admission Post-Bac).

<http://www.admission-postbac.fr>

Pour l'année 2013, cette procédure se déroulera du 20 janvier au 20 mars 2013.

Parallèlement, chaque candidat veillera à constituer un dossier (papier et électronique) dans lequel figurera :

- Les avis de ses professeurs témoignant de la qualité de sa formation musicale ;
- Une lettre personnelle de motivation.

La version électronique de ce dossier devra être liée à la procédure en ligne APB ouverte entre le 20 janvier et le 20 mars 2013 ; la version imprimée devra être envoyée dans le ou les établissements souhaités avant le 2 avril 2013.

Annexes

(L'ensemble des adresses ci-dessous conduit à des pages internet par simple clique sur chacune)

Généralités – Horaires – Programme

Présentation des CPGE sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur :

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

Horaires des enseignements en Hypokhâgne :

[Bulletin Officiel n°34 du 27 septembre 2007](#)

Horaires des enseignements en Khâgne

[Bulletin officiel n°30 du 24 juillet 2008](#)

Programme de la première année des Classes Préparatoires de Lettres :

[Bulletin Officiel n°34 du 27 septembre 2007](#)

L'option musique

Programme de l'option musique en Hypokhâgne :

[Bulletin Officiel n°26 du 26 juin 2003](#)

Les concours

Règlementation des épreuves pour le concours d'entrée à l'ENS Lyon Sciences Humaines :

[ENS LSH](#)

Règlementation des épreuves pour le concours d'entrée à l'ENS rue d'Ulm :

[ENS Ulm](#)

Annales des programmes limitatifs des concours d'entrée aux ENS (programmes des sessions) :

[Programme pour la session 2004](#)

[Programme pour la session 2005](#)

[Programme pour la session 2006](#)

[Programme pour la session 2007](#)

[Programme pour la session 2008](#)

[Programme pour la session 2009](#)

[Programme pour la session 2010](#)

[Programme pour la session 2011](#)

[Programme pour la session 2012](#)

[Programme pour la session 2013](#)

Présentation « officielle » de la BEL :

[Banque d'Épreuves Littéraires des ENS](#)

Les écoles intégrées à la BEL :

[Ecricome : ESC Bordeaux, ESC Euromed Management, ICN Grande Ecole, Sup de Co Reims, ESC Rouen, ESC Tours-Poitiers \(ECEM\),](#)

[Les écoles de la Banque Commune d'Épreuves \(BCE\) : HEC, ESSEC, ESCP- Europe...](#)

[L'Institut Supérieur d'Interprétation et de Traduction \(ISIT\),](#)

[L'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs \(ESIT-Université Sorbonne Nouvelle\),](#)

[L'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication \(CELSA-Université Paris Sorbonne\),](#)

[L'École nationale des Chartes,](#)

[L'Institut supérieur du management public et politique \(ISMAPP\),](#)

5 des 6 Instituts d'Études Politiques (IEP) de l'hexaconcours : [Aix-en-Provence](#) , [Lille](#) , [Lyon](#) , [Rennes](#) , [Toulouse](#).

Procédure Admission Post-Bac (APB)

[Admission Post-Bac](#)